



Mesdames et Messieurs, Chers concitoyens,

Nous voilà déjà à notre deuxième édition annuelle de notre bulletin municipal. C'est une nouvelle fois l'occasion de vous montrer et donner un maximum d'informations sur la vie de notre commune. Ces informations, nous voudrions qu'elles soient encore plus partagées, je veux dire que chaque association puisse prendre un peu de temps pour expliquer ses origines, ses objectifs, son projet afin de faire adhérer un maximum d'habitants à la vie communautaire de celle-ci.

J'entends plusieurs Présidentes ou Présidents qui souhaitent voir de nouvelles têtes à leur côtés afin d'apporter de nouveaux projets, de nouvelles idées à leur groupe. N'hésitez pas à les contacter, vous serez les bienvenus et très bien accueillis. Vous pouvez contacter la Mairie qui saura vous guider vers les personnes correspondantes à votre choix.

Je voudrais aussi faire un point sur la propreté de notre commune. Cette année, nous avons eu beaucoup de pluie et cela a beaucoup perturbé nos plantings et donc pris un peu de retard sur nos travaux d'entretien habituel. Nous sommes quasiment revenus à la normale grâce au travail de nos services techniques et de leur implication optimale dans leur travail. Je les en remercie vivement.

Vous allez voir de nouvelles machines intervenir sur nos espaces verts en remplacement d'outillage devenu obsolète. Nous investissons pour une meilleure qualité de travail mais aussi pour que notre village soit encore plus propre.

Sur la partie budgétaire, nous avons fait le choix de transférer la compétence éclairage public à la fédération départementale d'énergies des Ardennes afin de limiter nos dépenses sur les parties études de réseaux que nous aurions dû passer à une entreprise et sur nos futurs investissements d'enfouissements.

Voilà en partie, les grandes lignes de nos travaux. Les travaux d'enfouissement dans la rue Charles de Gaulle démarreront en fin d'année.

Merci pour l'intérêt que vous allez porter à ce bulletin qui représente un travail important pour les personnes qui sont toujours à la recherche ou en attente d'articles pour vous renseigner.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes vacances, de profiter des festivités qui vous seront proposées sur notre commune ou ailleurs. La fête patronale se déroulera du vendredi 12 juillet au lundi 15 juillet. Nous vous attendons le 14 juillet sur la place de la Mairie pour marquer ce jour comme il se doit et pour un lâcher de ballons pour nos enfants organisé par le Souvenir Français et la municipalité.

N'oublions pas bien sûr le verre de l'amitié et la distribution de bonbons.

Bien à vous et passez un bel été.

Didier SIMON



Permanences du Maire et de ses adjoints : tous les matins, du lundi au vendredi ou sur RDV

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie : du lundi au vendredi : 8h30 -12h

Les lundis, mercredis et vendredis : 14h-17h (Mairie fermée au public les mardis et jeudis après-midi)

03.24.72.80.95 / administratif@chateauporcien.fr

Les belles initiatives de solidarité

Atelier pâtisserie à l'EHPAD entre les résidents et les CM2 de l'école primaire



Invités par les résidents de l'Ehpad, les élèves de CM2 ont participé à un concours intergénérationnel de pâtisserie. Au programme: réalisation de tartelettes aux fruits.

Mais impossible d'élire un vainqueur tant les créations ont été réussies. Chacun a donc reçu son diplôme de pâtissier au cours d'une collation très conviviale.

Quel bonheur de partager ensemble ce moment gourmand rempli de bonne humeur!

Bravo à l'équipe de l'Ehpad qui a organisé cette formidable rencontre et aux élèves de CM2 qui ont donné le sourire à leurs aînés.



Petit clin d'œil amusé à Monsieur Launois qui, très joueur, a transformé l'événement en concours de barbouille faciale. D'autres rencontres ont eu lieu en cours d'année et seront encore programmées:

- Lecture de contes avec les GS-CP
- Mardi gras avec les CE2-CM1
- Fête de la musique avec les CP-CE1

Atelier de jardinage intergénérationnel à l'EHPAD

Après les séances pâtisserie, place aux séances de jardinage à L'EHPAD par les enfants de l'école. Un plaisir pour les résidents de recevoir la visite des enfants !

Une cabane de jardin a même été construite par les enseignants sous le regard vigilant d'un résident de l'Ehpad.



La fête des voisins, un véritable atout pour la vie de quartier et un moyen de lutter contre l'isolement des personnes seules

Le 31 mai dernier, se déroulait la fête des voisins. Ce concept créé en 2003 par Atanase Périfan avec l'objectif de renforcer les liens de proximité et de lutter contre l'isolement, réunit à présent jusque 30 millions de participants dans le monde dont 10 millions en France.

Et à Château-Porcien aussi, la fête a eu lieu cette année. Jessica, habitante de notre commune, mais que vous connaissez aussi en tant que secrétaire de mairie, aime organiser ce moment convivial. C'est en effet l'occasion de se réunir autour d'un verre et de prendre des nouvelles de chacun, de mélanger les générations et d'accueillir les nouveaux arrivants. Pris dans les occupations de la vie quotidienne, certains voisins ne font parfois plus que se croiser. Cette pause dans le temps est un atout pour la vie de quartier. Le concept n'est pas nouveau mais pas toujours connus des habitants.

Il existe un site internet : <https://www.lafetedesvoisins.fr/>. Il suffit qu'une personne s'inscrive et tout le pack de communication est fourni gratuitement avec parfois même des petits goodies offerts !

Alors si certains ont envie de l'organiser l'année prochaine dans d'autres quartiers du village afin d'apprécier ce moment de partage et de rompre le temps d'une soirée l'isolement des personnes seules, il n'y a plus qu'à vous laisser guider par leur site internet.



Des motards aux Promenades pour aider les malades du cancer

Chaque année, les motards et leurs passagères/passagers sont invités à participer à une grande collecte de fonds au profit de la lutte contre le cancer.

Pendant deux jours, ils répondent nombreux à l'appel lancé par l'association Une Rose Un Espoir pour former un cortège qui parcourt la campagne, et proposent une rose en échange d'un don minimum de 2€ au profit de la Ligue contre le cancer et de ses actions dans notre département.



Cette année, pas moins de 350 motards nous ont fait le plaisir de passer par notre village ! Un grand rassemblement qui a eu lieu aux promenades et le soleil était en plus au rendez-vous !

Plus de 92 000 euros ont ainsi été récoltés pour améliorer concrètement le quotidien des malades atteints du cancer dans notre département par l'achat de matériel de soin et de confort, une belle initiative de solidarité.



Des activités sportives gratuites et une flamme olympique relayée par les enfants à Château-Porcien



Le Pays Rethélois a mis en place les vacances olympiques, une jolie initiative pour permettre aux enfants et à leurs parents de participer à des événements et des activités sportives et gratuites en famille lors des vacances scolaires.

Sans inscription préalable, les enfants de Château-Porcien ont ainsi pu pratiquer par exemple le handisport aux Pro-menades.

Dans le cadre de cet évènement, le Pays rethélois a décidé de créer sa propre flamme olympique, qui a alors été relayée d'une commune à une autre par des enfants, adultes, et membres d'associations sportives : une flamme, sans feu au bout de la torche, qui s'illuminait de différentes couleurs grâce à un mécanisme à l'intérieur. La flamme olympique est ainsi passée du Cosec de Château-Porcien à celui de Tagnon, pour le plaisir des petits et des grands.



TRAVAUX

UNE TRAVERSÉE DU VILLAGE REFAITE RUE DE LA SOMMEVUE

La seconde tranche de travaux réalisée par le Conseil Départemental a eu lieu en deuxième quinzaine de juin par l'entreprise Colas. nous avons maintenant une **traversée de notre village complètement refaite** et nous remercions le Conseil Départemental pour son action.

En préparation à ces travaux, nous avons voulu rendre plus propre notre entrée de commune en posant de la **bordure afin de canaliser l'eau** vers les exutoires prévus à cet effet. Nous réfléchissons à un aménagement fleuri ou de haies sur ce tronçon.

Dans le cadre du sentier NEFLE (avec notre Pôle scolaire), pour mettre en sécurité nos écoliers, nous avons créé un **nouveau passage piétons au niveau de la maison des pèlerins**.

Différents marquages ont été réalisés ou modifier pour des stationnements plus faciles pour les livraisons.

Travaux de réparations de voiries :

- Suite à un affaissement rue Charles de Gaulle, remise en ordre de celui-ci
- **Rebouchage de trous** sur la place de la salle des fêtes ainsi que sur le chemin en bout de la zone d'activité.
- **Rue de la Morteau: Mise aux normes des passages piétons** jusque la Boulangerie.



Des employés très impliqués dans le fleurissement de la commune et motivés pour décrocher une 3ème fleur



Les employés communaux ont procédé, comme chaque année, au fleurissement de la commune. 45 bacs, 26 jardinières pour la Mairie et 28 pour les ponts ont ainsi été placés pour le plaisir des yeux de nos habitants et visiteurs.

L'entretien des voiries et des espaces verts est également bien avancé. Le conseil municipal est certain que chacun aura à cœur de rendre notre commune plus accueillante et attractive.

Aujourd'hui, labellisée 2 fleurs, notre commune recevra très prochainement le jury Villes et Villages Fleuris, qui viendra, comme chaque année, constater que nous sommes bien éligibles aux 60 critères requis dans le cadre du label (diversité du patrimoine végétal et du fleurissement, mais aussi gestion environnementale, qualité de l'espace public, motivation des élus, valorisation du label et communication du label auprès des habitants)



Nos employés communaux ont d'ailleurs l'ambition de devenir commune trois fleurs et oeuvrent afin que ce projet devienne réalité d'ici quelques années. Les encouragements du jury semblent prometteurs et nous espérons bien y parvenir, malgré les critères importants et l'investissement

que cela représente. Nous tenons d'ailleurs à remercier tous les habitants qui, chaque année, entretiennent et fleurissent leurs jardins situés sur la voie publique, et ce, pour le plaisir de tous. Le jury qui sillonne les rues est aussi très sensible à l'investissement des habitants dans le fleurissement de la commune.



COMMUNICATION

Aidons les autres à obtenir le même niveau d'information dans notre commune

Tout en s'adaptant aux nouvelles technologies et au remplacement progressif du papier par les informations numériques dans un souci écologique, la mairie a lancé l'application citoyenne illiwap. Sur les 1169 habitants que compte la commune, seuls 275 sont inscrits aujourd'hui, dont des personnes résidents hors de la commune. Cette application est en effet gratuite et il est possible de s'inscrire sur l'application du village ou de la ville de son choix à tout moment (à condition que celle-ci ait adhéré au réseau illiwap), tout comme il est aussi facile d'en sortir ensuite (une bonne idée lorsque vous partez en vacances afin d'être informés de tous les événements organisés lors de votre séjour).

Si vous faites partie des 275 adhérents sur l'application de Château-Porcien, n'hésitez pas à aider vos voisins plus en difficulté à la télécharger. C'est tous ensemble que nous devons réussir à avoir le même niveau de communication.

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP
Sur Google Play (Android) | Sur AppStore (iOS) | Sur App Gallery (Huawei)

02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE
Entrez manuellement le nom de la commune dans la borne de recherche de votre application. Scannez le QR Code ou le lecteur intégré.

03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE
Cliquez sur le bouton **S'ABONNER** pour vous abonner à l'actualité de la commune.

RECEVEZ LES NOTIFICATIONS
Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.
Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.

LES AVANTAGES !
GRATUITE : Téléchargement gratuit et sans engagement.
SANS INSCRIPTION : Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.
SANS PUBLICITÉ : Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicités.

Pour télécharger illiwap, il suffit simplement d'un smartphone et d'un accès à internet.

Cette application diffuse les manifestations à venir, comme sur la page facebook « Site Officiel de la Mairie de Château-Porcien », mais elle permet en + :

- de recevoir des notifications pour savoir quand sortir les poubelles
- De recevoir des informations lors des pannes d'électricité ou coupures d'eau
- D'avertir la population en cas d'évènement important

Et pour ceux qui ne possèdent pas internet, il existe d'autres moyens de s'informer : le panneau d'affichage piétons sur le parvis de la mairie, et la borne tactile numérique. Pour ceux qui n'ont malheureusement plus la possibilité de se déplacer, nous avons conservé le support papier du bulletin diffusé deux fois par an.

Un livret d'accueil disponible pour nos nouveaux habitants

Toujours dans un souci de constante amélioration, la Mairie a, par ailleurs, imaginé un livret d'accueil pour ses nouveaux habitants afin qu'ils soient informés de toutes les démarches importantes à leur arrivée, et qu'ils puissent trouver tous les documents utiles pour se sentir bien dès leur arrivée à Château-Porcien.

Un nouveau site internet bientôt dévoilé, fruit de plusieurs années de travail

M.Eric Herduin a été recruté pour continuer notre nouveau site internet commencé il y a plusieurs années mais qui n'avait pas pu encore être achevé, faute de compétences nécessaires en informatique. Très prochainement dévoilé, ce site se veut plus attractif, avec des rubriques utiles pour les démarches administratives, des rubriques explicatives sur l'histoire du village. Nous l'avons imaginé afin qu'une personne qui visite le site ait envie d'y habiter. Le livret des nouveaux habitants y sera justement téléchargeable.

VIE ASSOCIATIVE

Nouvelle saison pour le Castel Porcien
Pétanque qui compte de + en + d'adhérents

Le Castel Porcien Pétanque a commencé sa nouvelle saison avec 45 adhérents cette année contre 31 l'année dernière, il faut dire que le club propose aux passionnés de pétanque de nombreux concours pour assouvir leur passion : tous les 15 jours (le samedi ou bien le dimanche) + des concours réservés uniquement à ses adhérents. Le traditionnel concours en doublette lors de la fête patronale aura lieu le samedi 13 juillet à 13h30 et sera uniquement réservé aux habitants de Château-Porcien et à leurs invités. Ci-dessous, photo des adhérents qui arborent fièrement leur nouveau blouson aux couleurs du Club.



Initiation aux
fléchettes par
le Local Club

le 24 avril dernier, le local Club a décidé de proposer gratuitement aux habitants une séance d'initiation à la pratique des fléchettes, une journée découverte bien remplie, avec une bonne participation de jeunes et de moins jeunes, confortant



l'association dans sa décision de lancer l'activité dès la rentrée prochaine.

Le Tarot Club enchaîne les victoires et représente dignement les couleurs de Château-Porcien

Sylvie DOSSOT, Philippe SUGOT, Sébastien MARCHAND et David LOCHE vainqueurs de l'interclub



Le championnat interclub du Tarot a été remporté par l'équipe de Château composée de Sébastien MARCHAND, David LOCHE, Philippe SUGOT et Sylvie DOSSOT. Ceux-ci représenteront les couleurs du club de Château-Porcien lors du championnat de France les 23 et 24 novembre à OUISTREHAM .

Ce résultat vient compléter une année pleine de réussite pour le club puisqu'elle

avait commencé par la victoire en quadrettes D3 de leur président Pascal DUCHENE accompagnée de trois joueurs du club de CUMIERES. Malheureusement ceux-ci ne purent se déplacer au championnat de France. Au début janvier, Sébastien MARCHAND a, lui, gagné le championnat deuxième série. Il a terminé 115ème au championnat de France.



Le président du Tarot Club, Pascal Duchêne, vainqueur, en 3ème position en partant de la gauche



Fin Janvier, c'est Sylvie DOSSOT qui remportait le championnat open. Elle s'est classée 53ème sur 168 lors du championnat de France.

En plus de ses victoires, la triplète Sylvie DOSSOT, Dominique MARCHAND et Sébastien MARCHAND (en photo à gauche) s'est classée deuxième lors du championnat régional et a fini 25ème du championnat de France sur 64 triplètes.

Un loto, une brocante et un thé dansant organisés par Fêtes et Loisirs



Le loto de Pâques a connu une fréquentation exceptionnelle, pas moins de 280 personnes y ont participé, l'association déplore juste que seuls 30 castelporciniens y aient été présents, et elle espère attirer plus d'habitants la prochaine fois.

La brocante du samedi 11 mai a connu une fréquentation plus mitigée, probablement en raison de sa date coïncidant avec l'un des plus grands ponts de l'année. 70 exposants s'y sont néanmoins inscrits afin d'y vendre leurs biens inutilisés, un moyen de redonner une seconde vie à ses objets et une occasion de flâner le long des promenades pour les habitants du village et de ses alentours.



ZOOM SUR LE CLUB DU 3ÈME ÂGE

Se réunissant tous les 15 jours le jeudi après-midi, le loto du 3ème âge est devenu une véritable institution. Voilà en effet plus de 25 ans que ce rendez-vous existe ! Et ce qui caractérise ce club, c'est sa bonne entente. Dans la bonne humeur, chacun mise son carton dans l'espoir de gagner l'un des nombreux lots de nourriture déposés sur la table. Chacun des 14 adhérents écoute avec attention la voix d'Etienne Garcia, président du club depuis 15 ans déjà.



Les habitués du club attendent ce bon moment avec la même impatience, mais tous regrettent de voir le nombre d'adhérents stagner depuis déjà quelques temps. Et pourtant, la bonne ambiance est telle que certaines joueuses se déplacent même de Reims pour assister au loto du club. Il y a encore quelques années, 6 ou 7 hommes venaient jouer au loto, aujourd'hui, le club est devenu exclusivement féminin et seules 3 personnes du village sont restées fidèles au rendez-vous. Vous l'avez compris, ce club 3ème âge de loto est donc ouvert à tous (à partir de 55 ans), et ce, quelque soit son lieu de résidence, alors si vous avez envie de vous inscrire, n'hésitez plus, venez rencontrer M. Garcia 1 jeudi toutes les 2 semaines au Local Club de 14 à 17h30, il se fera un plaisir de vous expliquer le fonctionnement et de vous compter parmi ses nouveaux adhérents.



L'association ADMR – Aide à Domicile en Milieu Rural – de Château-Porcien fait partie du réseau national pour permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles en apportant un service adapté à leurs attentes et à leurs besoins.

Les objectifs sont :

- Aider les familles dans leur vie quotidienne
- Créer des emplois de proximité
- Participer à l'animation de leur territoire d'intervention.

A Château-Porcien, l'association ADMR c'est :

- 16 communes avec 63 clients
- 15 salariées
- 7 bénévoles

L'association propose des services d'aide à domicile aux personnes âgées fragilisées (entretien de la maison, aide à la toilette, aide aux déplacements, préparation des repas, courses...), d'aide à domicile aux personnes handicapées, d'aide aux familles fragilisées, d'installation de dispositif de téléalarme...

L'association recherche des aides à domicile et des auxiliaires de vie pour renforcer l'équipe : homme ou femme, avec ou sans expérience, pour une saison ou un long contrat.

Si vous êtes motivé pour un travail auprès des personnes, disponible, souriant, discret (permis B et véhicule obligatoire) et que vous recherchez un emploi dans votre secteur ; déposez votre demande à la mairie qui fera suivre !

3 jeunes du village se passionnent pour le Roller Hockey !

Des diabolins sur roue

A Château-Porcien, ils sont 3 jeunes diabolins à pratiquer un sport d'équipe encore peu connu : le Roller Hockey. Ils s'appellent Louis, Cloé et Mathis. Ils ont cette même passion pour le patinage, le jeu en équipe et le maniement de la crosse.

Dès la sortie de l'école ou du collège, ne les cherchez pas au parc ou connectés derrière un écran. Louis, Cloé et Mathis ont déjà troqué leur cartable contre leur sac de sport et ont rejoint le Palais des sports de Rethel. Ils ont enfilé leur équipement, chaussé leurs patins, et les voici sur le terrain à écouter attentivement leur coach Luca Schneider, également joueur élite des Diables de Rethel.

Louis, 10 ans : Peux-tu nous décrire l'équipement d'un joueur de roller hockey ?

Il y a des protèges genoux, un casque avec une grille pour protéger le visage, une coquille, un short rembourré, des coudières, des protèges tibia, des gants et bien sûr des rollers et une crosse.

Mathis, 12 ans : Comment est composée une équipe de Roller Hockey ? Comment se déroule un match ? Quels sont les règles ?

Une équipe de roller hockey est composée de 4 joueurs et un goal. Au niveau U15, dans lequel j'évolue, un match se déroule en 2 périodes de 20 minutes avec une mi-temps de 10 minutes. Il peut y avoir aussi des temps morts demandés par le coach. Les équipes se disputent la possession du palet afin de marquer des buts dans la cage de l'adversaire.

Cloé, 11 ans : Le Hockey est-il réservé uniquement aux garçons ?

Non. Je joue et m'entraîne avec les garçons. Même au niveau du championnat élite, les équipes sont mixtes.

Cette année, vous vous entraînez tous les 3 dans le même groupe.

Louis : En cours d'année, tu as changé de groupe pour rejoindre ceux qui s'entraînent en vue des compétitions. Qu'est-ce qui a changé par rapport aux entraînements loisirs ?

Les joueurs tapent plus fort dans le palet, le jeu est plus rapide, le palet décolle lors des tirs. Il y a aussi des goals. L'entraînement est plus rigoureux.

Cloé : tu t'entraînes pour les compétitions depuis 4 ans. A quel niveau joues-tu ? Quelles sont les tournois les plus marquants auxquels tu as participé ?

Par rapport à mon âge, je joue en U13, mais cette année j'étais également surclassée en U15. J'ai déjà eu la chance de participer à des tournois incroyables.

En 2022, j'ai participé au tournoi U11, qui se déroule à la halle Carpentier à Paris, en introduction des finales de la Coupe de France Elite. A cette occasion, j'ai rencontré l'équipe de France féminine, qui venait de remporter les Championnats du Monde.

L'année dernière, j'ai participé au premier tournoi international U13 à Bordeaux. Cette année, je suis de nouveau sélectionnée sous le maillot de la ligue Grand Est pour y participer.



Mathis : Tu as commencé les compétitions au niveau U15 cette année. Comment vis-tu cette expérience ? L'intégration au sein de l'équipe s'est-elle bien passée ?

Les entraînements se déroulent très bien, mon intégration au sein de l'équipe s'est bien passée, les autres joueurs et Luca (le coach) m'ont donné pleins de conseils pour progresser plus vite.

Louis : Pourquoi avoir choisi le Roller Hockey ? Qu'est-ce qui te plaît dans ce sport ?

J'aime bien la vitesse sur les rollers, tirer avec les palets.

Mathis : avec l'équipe U15, vous avez atteint les ¼ de final national cette année. Parlez-nous de cette expérience ? Comment se sont déroulées les sélections ? Qui étaient vos adversaires ?

Il a fallu jouer beaucoup de matchs contre des équipes comme Epernay, Vitry Le François, ou encore Amiens pour se qualifier. Il y a eu quelques défaites et des victoires, durant les matchs pour atteindre le quart de final. Lors de ce week-end de sélection nationale, qui se jouait près de Rouen, j'ai réussi à faire 3 passes décisives.

En faisant partie du club de RHRA de Rethel, vous avez tous les 3 la chance de rencontrer des joueurs de très haut niveau international, reconnus comme des champions dans cette discipline. En effet, l'équipe élite de Rethel est la plus titrée au monde dans sa discipline.

Avez-vous un joueur préféré ? Est-ce qu'un joueur en particulier a marqué votre parcours ?

Louis : Difficile de choisir entre Marcel Lavrisa et Luca Schneider. Marcel est drôle et porte le même numéro que moi, le 23. Luca est mon coach et prend soin de nous expliquer en détail ce qui va ou ce qui ne va pas. En plus, c'est lui qui m'a proposé de venir m'entraîner avec les joueurs plus expérimentés pour progresser plus vite.

Mathis : On a la chance d'être entraîné par des joueurs de l'équipe Elite, comme Donovan Vilfroy, Luca Schneider, Petr Skoloud ou Adam Schejbal.

Mon joueur préféré est Donovan car c'est lui qui m'a entraîné au début en école de patinage et puis il est issu du club de Rethel où il a commencé enfant. C'est un modèle de réussite pour moi.

Cloé : J'ai eu la chance d'avoir des coachs au palmarès impressionnant. J'ai débuté le roller avec un coach qui s'appelle Jean-Baptiste Dell'Olio. C'est lui qui m'a encouragé à faire du roller hockey. Je lui dois beaucoup. Au niveau des joueurs, j'aime beaucoup Alès Chamrad et Patrik Sebek. Ils occupent le poste de défenseur comme moi. Ce sont de grands tacticiens, exigeants, capables de dynamiser le jeu, changer le rythme à tout moment. Et puis, il y a Daniel Brabec, un gardien de but incroyable. Bien qu'ils aient quitté le club de Rethel, je les suis dans leur carrière. J'ai toujours des contacts avec eux. Ils continuent à m'encourager, me donner des conseils.

A ces jeunes passionnés, nous souhaitons de continuer à prendre du plaisir en jouant, de persévérer dans ce sport pour vivre encore de nombreux moments intenses.

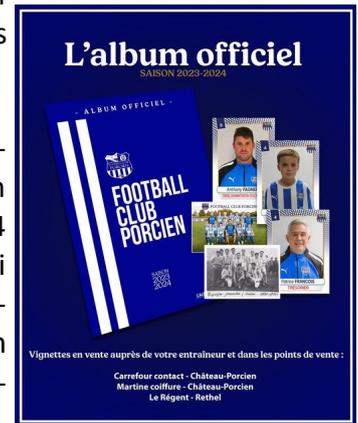




La saison du FC Porcien se termine avec des récompenses, des événements et des résultats sportifs mitigés... Le FC Porcien grandit toujours ...Malgré ces résultats sportifs mitigés au niveau des équipes séniors (l'équipe A descend en D1 mais l'équipe B se maintient en D2), les équipes jeunes continuent de progresser.

Fort de ses 220 licenciés, le club a obtenu un label école de foot et un label école de foot féminin... fier de ces récompenses car l'avenir, ce sont nos jeunes joueurs que nos dirigeants bénévoles encadrent avec passion...

Le club a organisé encore cette année deux belles soirées (nouvel an et soirée du printemps) qui ont affiché complets, mais aussi une troisième édition de son stage foot and fun qui a rassemblé pas moins de 40 enfants de 6 à 14 ans... et pour finir la saison deux tournois U11 et U13 qui, pour le tournoi U11 international, a rassemblé des clubs anglais, allemands, belges et luxembourgeois dans notre commune. Nous avons aussi cette saison un album photos autocollants du club regroupant chaque personne et chaque catégorie du club qui a rencontré un franc succès.



Nous remercions la commune pour son aide et sa contribution au sein du club. Remerciements à nos dirigeants bénévoles et aussi à nos supporters présents chaque dimanche. Rendez-vous dès fin août pour la prochaine saison.



TOUS BLEU ET BLANC

Passion foot au féminin

Focus sur l'équipe féminine jeunesse du FC Porcien. Elles sont 18 filles de 11 à 13 ans. Depuis cette année, elles évoluent en Inter District Marne/Ardennes, uniquement contre des équipes féminines.

Entraînées par M. Gaëtan Marchois, chaque mardi et jeudi de 18h30 à 20h, l'équipe féminine a acquis cet esprit de groupe indispensable. D'ailleurs, toutes en cœur, elles le disent – ou le crient très fort dans le vestiaire : ce qui leur plaît et les anime « s'amuser », « gagner » et « l'esprit d'équipe ». Cette unité est leur force qui irradie au-delà des stades. Elles se soutiennent et sont fières du parcours des unes et des autres. D'ailleurs, Adèle, Lesly, Timéa, Maya et Garance ont participé aux sélections du District Ardennes. Un premier repérage prometteur.

Les rencontres sportives se déroulent à Sedan, Saint-Dizier, Montmirail, ... Les déplacements sont nombreux et la bonne entente entre les joueuses est importante. Pour fédérer cette équipe, le club peut compter sur ses dirigeants comme M. Alexandre Baudet et des parents impliqués comme M. Philippe Frezard qui officialise comme arbitre ou juge de touche, accompagnés de Messieurs Jérôme Billoir et Aurélien Bertaux.



Quand on demande à ces jeunes joueuses pourquoi avoir choisi le football comme activité, la réponse majoritaire est la famille : un papa, un oncle, un frère qui y joue déjà et plus rarement une figure féminine comme une tante.

Ont-elles des idoles dans ce sport? A cette question, c'est l'effervescence dans le vestiaire. Les noms de joueurs professionnels fusent : Griezmann, Ronaldo, Vinicius Junior, Halland ou Bellingham remportent les suffrages. Pour Timéa, la gardienne de l'équipe, c'est Courtois qu'elle préfère. Mais les joueuses de l'équipe de France ne sont pas en reste : Bacha, Renard, Chossenotte, ou Le Sommer tout comme celles du stade de Reims avec Eninger ou Gomes.



D'ailleurs, l'histoire du football féminin français a débuté en 1969 avec « les filles de Reims ». Aujourd'hui c'est une « fille de Château Porcien » qui rejoint cette grande aventure car Lesly a été repérée et intègre le centre de formation du stade de Reims à la saison prochaine. Elle poursuivra sa scolarité à Château-Porcien et prendra le train pour se rendre aux entrainements au centre Raymond Koppa à Betheny. Lesly ne ressent aucune appréhension face à ce nouveau challenge : uniquement de la joie !

Que pouvons-nous leur souhaiter ? Conserver ce bel enthousiasme, prendre du plaisir la balle au pied et bien évidemment « la gagne » aussi !

LE CIRCUIT DES ARDENNES EST PASSÉ DANS NOTRE VILLAGE



Et si on continue à parler sport, rien à voir avec la vie associative mais un bel évènement sportif aura marqué l'actualité de la commune le 4 avril dernier : c'est le passage dans Château-Porcien de la 49ème édition du circuit des Ardennes, course cycliste de 642 km entre Juniville et Sedan.

Les coureurs ont parcouru notre village et monté la rue de la Barre à une vitesse impressionnante, accompagnés par les voitures de sécurité, sous les applaudissements des habitants venus spécialement les regarder pour l'occasion, et des cris et encouragements des pensionnaires de la maison de retraite et des enfants de l'école sortis exceptionnellement dans la cour à l'heure de l'évènement.

Le Sicomar a organisé une réunion d'information pour tous les habitants le samedi 18 mai. Lors de cette réunion, le Sicomar a présenté le déploiement de point d'apport volontaire de biodéchets installé récemment au Champ de Foire au niveau du local Fêtes et loisirs. Il est également possible de commander un composteur en bois à tarif préférentiel ainsi que des sacs kraft ou encore bio-seau. Le bon de commande a été distribué dans chaque boîte aux lettres le mardi 14 mai mais il est également disponible sur le site internet du pays rethémois et en mairie de Château-Porcien.

..... LETTRE D'INFORMATION TRI DE BIODÉCHETS

Depuis le 1er janvier 2024, et conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, le **tri des biodéchets** est généralisé. Cela signifie qu'il revient désormais à tous les professionnels et à tous les particuliers de séparer ces déchets biodégradables des emballages, du verre, et des ordures ménagères. L'objectif étant de les valoriser plutôt que de les enfouir.



LES DÉCHETS CONCERNÉS

LES DÉCHETS VERTS	FEUILLES MORTES, TONTE DE PELOUSE, HAIES, TAILLES D'ARBUSTES...
LES DÉCHETS ALIMENTAIRES	ÉPLUCHURES DE FRUITS/LÉGUMES, MARC DE CAFÉ, RESTES DE REPAS...

PLUSIEURS SOLUTIONS

1. La réduction des biodéchets



Avant le tri, la meilleure solution reste de **limiter la production de déchets**. Cela permet de gagner du temps, de l'argent, et de préserver nos ressources. La **réduction du gaspillage alimentaire et la conception d'un jardin plus simple à entretenir** peuvent y contribuer (ajustement des portions, meilleure conservation, utilisation des restes, hauteur de tonte, plantes adaptées au climat, préservation de zones prairiales, ...).

2. Le compostage



Que ce soit chez vous avec votre propre compost, ou prochainement sur un site partagé situé dans votre quartier ou en bas de votre immeuble, **vous pouvez composter vos déchets alimentaires** (hors viande et poisson) ainsi que vos déchets verts. La Communauté de communes du Pays rethémois peut d'ailleurs vous permettre d'acquies un composteur à tarif préférentiel (complétez et retournez le bon de commande figurant sur ce document).

3. L'apport volontaire



Si vous ne disposez pas d'un composteur, vous pouvez aussi **déposer vos biodéchets dans les points d'apport volontaire** prévus à cet effet. Ces derniers seront déployés et collectés sur les communes suivantes au second semestre : Amagne, Asfeld, Château-Porcien, Juniville, La Neuville-en-Tourne-à-Fuy, Le Châtelet-sur-Retourne, Neufelize, Novy-Chevrière, Saint-Germainmont, Sault-lès-Rethel et Tagnon. Afin de faciliter vos dépôts, un seau ajouré et des sacs kraft seront mis à votre disposition (complétez et retournez le bon de commande figurant sur ce document).

LES INTÉRÊTS

À ce jour, les biodéchets représentent 28 % des déchets ménagers non triés. Pourtant, mettre en œuvre l'une de ces solutions et les trier présente de nombreux intérêts :

- Réduire la quantité de déchets dans votre poubelle d'ordures ménagères
- Réduire les odeurs et la présence d'insectes dans votre poubelle (les biodéchets y étant soustraits)
- Réduire votre nombre de levées et éviter ainsi la facturation de levées supplémentaires
- Réduire votre impact sur l'environnement en valorisant les biodéchets (permet d'éviter leur enfouissement)
- Fabriquer de l'engrais naturel et du compost pour votre jardin
- Contribuer à la production de biogaz, de chaleur, et d'engrais naturel (les déchets collectés en apport volontaire ayant vocation à être méthanisés sur le territoire)



Pour tout complément d'informations sur la collecte des déchets sur le territoire du Pays rethémois, rendez-vous sur le site www.paysrethelois.fr ou l'application du Pays rethémois.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Plaintes pour nuisances sonores

- Nous recevons énormément de plaintes de voisinages pour le non respect des horaires sur des travaux d'entretien des résidences. nous vous rappelons les règles en vigueur sur le sujet .

**RAPPEL DES HORAIRES AUTORISÉS POUR BRUIT DES TONDEUSES ET
NUISANCES SONORES**

- **Du lundi au vendredi** de **8h30 à 12h** et de **14h à 19h**

- **les samedis** de **9h à 12h** et de **14h à 18h**

- **les dimanches et jours fériés** de **10h à 12h** (arrêté du 18/06/2009)

Entretien des abords de propriété

Les haies ou autres débordants sur les parties communales doivent être coupées. les abords de propriétés doivent être nettoyés par leur propriétaire ou locataire, ce n'est pas à la commune de le faire.

Désagréments engendrés par les animaux

- les aboiements de chiens sont fréquents voir continuels dans certains quartiers, c'est usant pour les voisins. prendre les dispositions nécessaires pour que cela cesse.
- les promeneurs de chiens qui ne ramassent pas encore les crottes de leur animal sont priés de le faire. nos employés vous en seront très reconnaissants car il leur est assez désagréable de se trouver salis par ces résidus nauséabonds
- la divagation de chat est également importante. on nous signale beaucoup de ces animaux laissés dans la nature qui se reproduisent à tout va et qui envahissent les terrains. ne pas les nourrir et chaque propriétaire doit prendre les dispositions nécessaires pour les garder à la maison et les stériliser.



Stop au vandalisme

Le vandalisme autour des biens communaux ou de particuliers doit cesser. nous ne pouvons malheureusement pas avoir de caméras partout mais certaines nous ont permis d'identifier certains jeunes perturbateurs du village. des plaintes pourront être déposées en espérant des dédommagements possibles.

L'arrivée du bus « HORIZON FÉMININ »

BIENTOT A CHATEAU-PORCIEN !

Il s'agit d'un bus itinérant pour la santé des femmes dans les Ardennes.

Le Centre Hospitalier Intercommunal Nord-Ardennes et l'ARS Grand-Est ont le plaisir d'ouvrir un tout nouveau système de consultation gynécologique pour les femmes ardennaises.

Au lieu de vous déplacer vers un cabinet de consultation, c'est le cabinet de consultation qui se déplace au plus près de chez-vous.

A l'intérieur, tout le matériel nécessaire ainsi que la présence d'une auxiliaire de puériculture et d'une sage-femme pour répondre à vos besoins.

Ouvert à toutes les femmes, quels que soit l'âge, vous pourrez bénéficier :

D'informations sur la vie sexuelle et affective

De consultations de contraception (information, prescription, suivi, pose et retrait d'implant ou de stérilet)

De consultations de suivi gynécologique

D'aide pour la prise de RDV avec des spécialistes (gynécologues, avis chirurgical)

De dépistage du cancer du sein par palpation mammaire et du cancer du col de l'utérus par frottis cervico-vaginaux

D'information et de dépistage des IST

La vaccination des enfants contre les HPV, garçons et filles.

Ces consultations sont gratuites et avec ou sans rendez-vous.

Pour les prises de rdv : Secrétariat du Centre Périnatal de Proximité de Sedan au 03 24 22 80 03 ou sur Doctolib.fr

La date reste encore à confirmer mais sa présence sur la commune est attendue à partir de septembre puis toutes les 4 semaines. La présence du bus pourra évoluer en fonction des besoins.

L'hypermarché du village relooké !



Le 18 avril dernier, Carrefour Contact inaugurait un nouveau magasin relooké. De nouvelles étagères, décorations, nouveaux éclairages et peintures pour un magasin plus lumineux et plus spacieux. Mme Béatrice Mérier, gérante, a tenu à féliciter ses équipes ainsi que les entreprises qui y ont participé.

Une petite nouveauté sympathique proposé par l'hypermarché pour les habitants, et nos visiteurs de passage : des cartes postales de Château-Porcien y sont désormais vendues !



VIE SCOLAIRE

Les élèves de l'école primaire préparent un parcours nature que les habitants pourront emprunter

Notre école Faisons-La Ensemble: « La biodiversité aux portes de notre école » :

Imaginé en septembre par l'équipe enseignante et soutenu par leurs différents partenaires, l'ambitieux projet "La biodiversité aux portes de l'école" a été validé par Monsieur le Recteur d'académie le vendredi 12 janvier 2024. Cet accord a marqué le début d'une belle aventure à la fois collective, éducative et intergénérationnelle.

Cette action sur 2 années a pour ambition d'explorer les espèces végétales et animales de notre environnement local et de communiquer le fruit de leurs découvertes aux habitants de

la commune : réalisation d'affichages pédagogiques pérennes sur le sentier communal et création d'un parcours d'orientation nature.

Pour associer la pratique à l'observation, l'action se développe également autour de la création d'une aire éducative intergénérationnelle, petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves et les résidents de l'EHPAD de notre commune.



Leurs partenaires :

- Éducation nationale (rectorat de Reims et DSDEN des Ardennes), Mairie de Château-Porcien, Communauté de communes du Pays Rethélois, EHPAD du Sud Ardennais, Association Maison de la Nature de Boulton aux Bois, Ferme pédagogique de Liart, Fédération de Chasse Ardennaise

Aides financières: Budget sur 2 années validé par le rectorat via le dispositif « Notre école faisons-la ensemble », une subvention du Pays Rethélois, une aide financière et technique de la mairie de Château-Porcien mais aussi de la Région Grand Est dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectif avec la Maison de la Nature, partenaire de notre projet.

SEMAINE DE L'EUROPE ET COLLECTE DE DÉCHETS AU COLLEGE

Cette année encore, sept élèves volontaires de 3ème se sont investis dans l'organisation de la semaine de l'Europe du 13 au 17 mai 2024. Avec le soutien de l'administration et d'enseignants, ils ont pu proposer des menus liés aux différents pays de l'Union Européenne à la cantine, décorer des salles aux couleurs de l'Europe et organiser un quizz sur l'Union Européenne. Les élèves qui ont le mieux répondu au quizz ont reçu des petits lots offerts par le Relais Europe direct de Reims.

Jim et Garance, deux éco délégués du collège ont participé à une semaine de collecte afin de récupérer les déchets sur le site. La plupart des déchets étant des emballages plastiques, ils ont même le projet de construire une poubelle jaune avant la fin des cours. 2 belles initiatives à saluer !

COMMÉMORATIONS

Un nouveau porte drapeau pour les Anciens Combattants

Les premières commémorations 2024 se sont déroulées avec un nouveau porte-drapeau pour les Anciens Combattants du canton de Château-Porcien. En effet, monsieur Henri BEZU, souffrant, a demandé à monsieur Jean-Pierre COUTTIN de le remplacer et Jean-Pierre a accepté de reprendre le drapeau.

A l'occasion du vin d'honneur du dimanche 28 avril 2024, notre maire, Didier SIMON, a salué Henri BEZU pour son engagement durant toutes ces années à la section des Anciens Combattants du canton de Château-Porcien et a félicité Jean-Pierre COUTTIN d'avoir accepté de reprendre le drapeau de la section.



[Le 16 mars 2024, réunion des présidents ACPG-CATM-OPEX des Ardennes.](#)

Après 57 années en tant qu'adhérent et 21 années à la tête de l'Association Départementale de Charleville-Mézières, le président, Bernard CAILLET, a réuni, le samedi 16 mars 2024, tous les présidents des sections des Ardennes afin de procéder à l'élection de son successeur. Chantal et Michel FINARD y ont représenté la section du canton de Château-Porcien. C'est Monsieur Lucien PEREZ de la section de Revin qui a été élu à la majorité, il est le nouveau président de l'Association Départementale des ACPG-CATM-OPEX des Ardennes.

Dimanche 28 avril : Commémoration des victimes et héros de déportation

Céline ARTICLAUT a souhaité rendre hommage au passeur de mémoire, Jean VILLERET, dont la vie de résistant sera contée par Rose et Céléna. Déporté en juillet 1944 vers le camp alsacien de Natzweiler avec 60 autres camarades résistants, il en sortira vivant en avril 1945 et témoignera auprès de la jeunesse pour que la mémoire de ses camarades morts dans les camps ne s'éteigne jamais.

Beaucoup de monde pour la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945

Beaucoup d'habitants, toutes générations confondues, ont participé à la commémoration du 8 mai 1945, marquant la fin de seconde guerre mondiale. Nous les en remercions. Enfants, parents, adultes, résidents de la maison de retraite sont venus rendre hommage à ceux qui ont combattu et sont morts au nom de la liberté, perpétuant ainsi leur souvenir.

Au cimetière, Céline ARTICLAUT a rendu hommage aux habitants de Château-Porcien morts sous le drapeau français lors des deux guerres mondiales et, à l'initiative de Michel FINARD, Céline a rendu également hommage à Léon GAUTIER, dernier combattant du Commando Kieffer, il faisait partie des 177 membres du Commando Kieffer, il nous a quittés en 2023 à l'âge de 100 ans.



Monsieur le Maire et ses 2 adjoints, les présidents et représentants des Anciens Combattants et du Souvenir français, et les Sapeurs Pompiers, étaient présents.

Plusieurs textes poignants ont été lus par Monsieur le Maire, et par des enfants (Cloë, Agathe, Céléna, et Elyana), accompagnés par la voix de Monsieur FINARD, président des Anciens Combattants, qui a cité le nom de tous les enfants de Château-Porcien morts pour la France. Une jolie cérémonie en musique grâce à l'orchestre et à l'accordéon de Monsieur BOJANEK.

Samedi 15 juin 2024

Commémoration du 84^{ème} anniversaire de la bataille de France

Combats des Ardennes, à Château-Porcien



Depuis la libération, les amicales régimentaires des 5^{ème}, 24^{ème} et 46^{ème} Régiments d'Infanterie, composants de la 10^{ème} Division d'Infanterie, honorent en présence des élus et des populations, leurs soldats tombés au Champ d'Honneur en s'opposant à l'avancée des troupes nazies durant ces combats qui se sont déroulés du 6 au 12 juin 1940.

Le sacrifice de ces trois régiments leur valut la Croix de Guerre 1939-1945 avec citation pour le 5^{ème} R.I. et palme pour le 24^{ème} et le 46^{ème} R.I. que portent leurs drapeaux respectifs.

En ce 84^{ème} anniversaire, c'est notre commune de Château-Porcien, où le 24^{ème} R.I. a combattu, qui a accueilli la cérémonie regroupant les trois amicales régimentaires.

Cet hommage solennel a été rendu en présence des élus nationaux, régionaux, départementaux et locaux, des représentants des trois amicales régimentaires, des autorités militaires, d'une section d'honneur en armes du Bataillon de Réserve d'Ile-de-France 24^{ème} R.I., des associations patriotiques locales et départementales.



Merci à toutes les personnes qui ont œuvré pour préparer cette commémoration, merci pour cette belle organisation, merci à toutes les personnalités civiles et militaires des 5^{ème}, 24^{ème} et 46^{ème} R.I., merci à tous les porte-drapeaux, merci à tous les maires présents, à toutes les associations patriotiques ACPG-CATM-OPEX, UNC et Souvenir Français, aux Sapeurs-Pompiers, aux gendarmes, au personnel de la commune qui ont préparé et sécurisé la cérémonie, merci à toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à cette belle commémoration, merci aux parents qui sont venus avec leurs enfants, merci aux enfants d'avoir déposé des fleurs sur le monument.

Merci à la fanfare d'Aiglemont « l'Aiglemontaise » qui a eu un gros succès.

Grâce à vous tous, c'était une très belle cérémonie.

A l'issue de cette commémoration, Didier SIMON, notre Maire, a convié les participants à un vin d'honneur dans la salle Wilbault. Puis un délicieux repas a été servi, concocté par le traiteur Thierry LEGROS.

Avant cette cérémonie officielle, Chantal et Michel FINARD, Jean-Pierre COUTTIN, Rose et Céléna ainsi que Jean-Marie DELAFAITE se sont rendus à la stèle des quatre soldats d'Avançon pour un dépôt de gerbe.



Mise en valeur d'entreprises locales

Changement de propriétaires depuis le printemps pour le bar restaurant l'Imprévu

Laëtitia CAMIAT, issue d'une famille de restaurateurs, a déjà une belle expérience dans le métier et Jérémie DUPUIS, son compagnon, a lui réussi une reconversion à 180°. Les voici tous les deux propriétaires de l'Imprévu, situé 62 rue de la Sommevue.

Originaires de Ménil-Annelles, Laëtitia et Jérémie recherchaient une petite structure à l'esprit convivial et familial pour avoir leur propre restaurant. L'avantage de Château-Porcien, avec tous ses commerces et services existants, leur a semblé une belle opportunité. Leur plus grand challenge : relancer l'activité de l'Imprévu et faire revenir la clientèle.

Le bar, le PMU et les jeux de la Française des jeux sont toujours assurés mais l'établissement a un nouvel attrait : une restauration de type brasserie avec des menus abordables.

Midi et soir du lundi au samedi mais aussi le dimanche midi, vous pouvez vous installer dans un cadre agréable pour y manger ou choisir les plats à emporter. En semaine, le menu est à 15€, le samedi à 18€ et le dimanche midi à 20€ avec des plats plus sophistiqués.

Des soirées karaoké, des repas évènementiels sont aussi proposés : un barbecue le 21 juin pour la fête de la musique ou un concours de pétanque, planifié en fonction des évènements du Castel Porcien Pétanque.

Un nouvel aménagement est un projet : une terrasse à l'arrière du bâtiment en prolongation de la salle du restaurant.

N'hésitez pas à leur rendre visite.

Pour tout renseignement ou réservation, vous pouvez les contacter au 06.73.93.02.41 ou par mail lestice9@icloud.com. Une page facebook vous informe : L'Imprévu Bar Brasserie pmu française Des Jeux. (Attention les horaires et coordonnées fournis par google ne sont plus d'actualité.)

Depuis peu, le couple et leurs enfants ont posé leurs valises dans la commune et leurs plus jeunes enfants ont rejoint l'école Jean Dion.

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux habitants et un bel avenir à l'Imprévu.



DÉCÈS : La commune présente toutes ses condoléances aux familles touchées par le deuil :

- Transcription de décès de Pierre TOMBOIS le 19 décembre 2023
- Décès de Ingeborg SCHÄFER veuve MANSARD le 09 janvier 2024
- Décès de Albert BURKHARD le 09 janvier 2024
- Décès de Muguette GUILLEMANT veuve BERNABÉ le 13 janvier 2024
- Décès de Jeannine PUSTERS veuve LEFORT le 07 février 2024
- Décès de Thérèse BAR veuve JUPIN le 11 février 2024
- Transcription de décès de Hubert MARBAIX le 08 février 2024
- Décès de Roberte PHILIPPE veuve GUILLAUME le 16 février 2024
- Décès de Marie DZIUBA le 13 mars 2024
- Décès de Suzanne WENTZINGER veuve PIERRE le 13 mars 2024
- Transcription de décès de Gilbert MATHIEU le 31 mars 2024
- Décès de Jacqueline PEUDEPIÈCE veuve LÉCRIVAIN le 13 avril 2024
- Décès de Gisèle DORET épouse PRIOUX le 17 avril 2024
- Transcription de décès de Françoise DESVIGNES épouse SIMON le 08 mai 2024
- Décès de Marie-Christine DESBAN veuve MANIA le 14 mai 2024
- Transcription de décès de Lucette BEZOTEAUX veuve MARTIN le 16 mai 2024
- Décès de Patrick LAIME le 27 mai 2024—
- Transcription de décès de Noëlle LEFÈVRE veuve MATHIEU le 21 mai 2024—
- Décès de Bernadette WATY veuve POURU le 06 juin 2024

NAISSANCES : Bienvenue aux bébés nés en 2023/2024

- Naissance de Maël AHMED-TAYEB le 23 décembre 2023-
- Naissance de Maylon DEGOMBERT le 07 février 2024
- Naissance de Timéo GAUDRÉ le 26 mars 2024

CONSEILS MUNICIPAUX

Procès-Verbal - Séance du 15 février 2024

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle du Conseil Municipal en mairie

Le 15 février 2024 à 20h00

Ordre du jour

Procès-Verbal de la Séance du 6 décembre 2023

Réduction du nombre d'adjoint

Modification du rang des adjoints en place

Installation d'un conseiller suite démission

Projet Nefle - école J.Dion

Questions et infos diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie le 15 février 2024 à 20h00, sous la Présidence de Monsieur SIMON Didier, Maire de la Commune.

Présents : M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, M. Ghislain BRIQUET, Mme Monique POURU, Mme Ariane SAULNIER, Mme Céline ARTICLAUT, Mme Nadine BOJANEK, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Laurent PERONNET, Mme Nelly MARCHAND, M. Jean-Luc LEGROUX, Mme Françoise MAILLOT, M. Cédric FLEITER

Absents excusés : M. Patrick PERESSON, Mme Sophie HEDOIN donne pouvoir à M. Didier SIMON

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre COUTTIN

Le Procès-Verbal de la séance du 6 décembre 2023 a été voté à l'unanimité

Le 15 février 2024 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 février 2024.

2024-02-01 Réduction du nombre d'adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 et L.2122-8

Vu la délibération du 23 mai 2020 élisant M. Didier SIMON, maire de Château-Porcien

Vu la délibération du 23 mai 2020 élisant les adjoints au Maire.

Vu la démission de ses fonctions d'adjoint au Maire présentée par M. Pascal BALLAN à M. le Maire, et acceptée par lui ainsi que par Monsieur le Préfet des Ardennes en date du 7 février 2024.

Considérant que suite à la démission de M. Pascal BALLAN, M. le Maire demande au conseil municipal la suppression d'un poste d'adjoint

Le conseil municipal approuve la suppression d'un poste d'adjoint au maire et la réduction du nombre d'adjoints au maire, ainsi porté à deux.

Vote :Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2024-02-02 Modification du rang des adjoints en place

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 et L 2122-8

Vu la délibération du 23 mai 2020 élisant M. Didier SIMON, maire de Château-Porcien

Vu la délibération du 23 mai 2020 élisant les adjoints au Maire.

Vu la démission de ses fonctions d'adjoint au Maire présentée par M. Pascal BALLAN à M. le Maire, et acceptée par lui ainsi que par Monsieur le Préfet des Ardennes en date du 7 février 2024.

Considérant que suite à la démission de M. Pascal BALLAN, le conseil municipal à décider de réduire le nombre d'adjoints au Maire à deux.

Chaque adjoint, à partir du rang auquel figurait M. Pascal BALLAN, remonte ainsi sur le rang immédiatement supérieur, dans l'ordre des adjoints.

Vote :Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2024-02-03 Installation d'un conseiller municipal après démission

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite à la démission de M. Pascal BALLAN, 1er adjoint, en date du 22 janvier 2024. Le poste ainsi devenu vacant doit être pourvu par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste.

Les personnes suivantes, Mmes MONGIN Chantal et GASCOIN Charlène, candidates suivantes sur la liste « Réussir ensemble », n'ayant pas souhaité répondre favorablement, la personne suivante est M. FLEITER Cédric.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

Vu le Code électoral en son article L270,

Vu le courrier de M. Pascal BALLAN en date du 22 janvier 2024 et réceptionné en mairie le 23 janvier 2024 portant démission de son mandat d'adjoint municipal,

Vu le tableau du Conseil Municipal,

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant que Mesdames MONGIN Chantal et GASCOIN Charlène, candidates suivantes sur la liste « réussir ensemble » ont refusé de devenir conseillère municipale,

Considérant, par conséquent, que Monsieur Cédric FLEITER, candidat suivant a accepté de devenir conseiller municipal,

Le Conseil municipal

Prend acte de la démission de M. Pascal BALLAN,

Prend acte de l'installation de M. Cédric FLEITER.

D'actualiser le tableau du conseil municipal comme annexé à la présente délibération.

Vote :Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2024-02-04 Projet NEFLE – Ecole J.DION

M. le Maire expose à l'assemblée le projet NEFLE de l'école J-Dion de Château-Porcien.

Ce projet a pour ambition d'explorer la biodiversité de la commune avec la réalisation d'affichages ludopédagogiques pérennes sur le sentier communal et la création d'un parcours d'orientation nature. Des espaces naturels et gérés de manière participative par les élèves et les résidents de l'EHPAD de notre commune seront créés dans le jardin de ce dernier.

M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour :

Signer la convention avec l'école J.Dion

Participer financièrement au projet dans les limites budgétaires fixés

S'engager à l'aménagement et l'entretien du sentier

Vote :Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

Questions et infos diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Procès-Verbal - Séance du 10 avril 2024

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle du Conseil Municipal en mairie

Le 10 avril 2024 à 20h00.

Ordre du jour

Procès-Verbal de la Séance du 15 février 2024

Comptes administratifs 2023 budget principal commune / assainissement/ lotissement

Comptes de gestions budget principal commune / assainissement/ lotissement

Affectation du résultat 2023 budget principal commune / assainissement/ lotissement

Budget primitif 2024 – commune / assainissement/ lotissement

Votes des taux taxes locales

Ligne de trésorerie

Durée des amortissements chapitre 204

Fongibilité des crédits

Régie maison des Pèlerins

Restauration du tableau « Jésus et les docteurs »

Vente du véhicule Citroën Berlingo

Questions et infos diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie le 10 avril 2024 à 20h00, sous la Présidence de Monsieur SIMON Didier, Maire de la Commune.

Présents : M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Laurent PERONNET, Mme Françoise MAILLOT, M. Cédric FLEITER, Mme Ariane SAULNIER, Mme Céline ARTICLAUT

Absents excusés : M. Patrick PERESSON, Mme Sophie HEDOUIN donne pouvoir à Ariane SAULNIER, M. Jean-Luc LE-GROUX donne pouvoir à Mme Françoise MAILLOT, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Ghislain BRIQUET donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU donne pouvoir à M. Cédric FLEITER, Mme Nelly MARCHAND

Secrétaire de séance : Mme Françoise MAILLOT

Le Procès-Verbal de la séance du 15 février 2024 a été voté à l'unanimité

Le 10 avril 2024 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 5 avril 2024.

2024-04-01 Vote du compte administratif 2023 Budget Principal Commune

Les comptes administratifs 2023 sont présentés à l'assemblée. Le vote des conseillers est effectué sous la Présidence de ; Monsieur SIMON se retire au moment des votes des comptes administratifs 2023.

Compte Administratif - Budget Principal :

		Dépenses	Recettes	Solde
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats propres de l'exercice 2023	746 861.15	863 878.85	+117 017.70
	Résultats antérieurs reportés de 2022		404 498.26	+404 498.26
	Résultats à affecter (C)			+521 515.96
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres de l'exercice 2023	540 686.04	305 314.81	-235 371.23
	Résultats antérieurs reportés de 2022		76 816.39	76 816.39
	Résultats à affecter (D)			-158554.84
RESTES A REALISER	EXPLOITATION (E)			
	INVESTISSEMENT (E)		35 358	35 358
RESULTATS CUMULES 2023 y compris RAR		1 287 547.19	1 685 866.31	398 319.12

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2024-04-02 Vote du compte administratif 2023 Budget Assainissement

Compte Administratif - Budget Principal :

		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats propres de l'exercice 2023	58 623.21	74 276.21	+15 653
	Résultats antérieurs reportés de 2022		176 305.73	+176 305.73
	Résultats à affecter (C)			+191 958.73
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres de l'exercice 2023	33 542.37	34 007	464.63
	Résultats antérieurs reportés de 2022		17 893.91	17 893.91
	Résultats à affecter (D)			18 358.54
RESTES A REALISER	EXPLOITATION (E)			
	INVESTISSEMENT (E)			
RESULTATS CUMULES 2023 y compris RAR		92 165.58	302 482.85	+191 958.73

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2024-04-03 Vote du compte administratif 2023 Budget Lotissement Les Nauzelles

Les comptes administratifs 2023 sont présentés à l'assemblée. Le vote des conseillers est effectué sous la Présidence de Mme Françoise MAILLOT ; Monsieur SIMON se retire au moment des votes des comptes administratifs 2023.

Compte Administratif - Budget Principal :

		<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats propres de l'exercice 2023	0	0	0
	Résultats antérieurs reportés de 2022		116 868.25	116 868.25
	Résultats à affecter (C)			
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres de l'exercice 2023	0	0	0
	Résultats antérieurs reportés de 2022	478 539.97		-478 539 .97
	Résultats à affecter (D)			
RESTES A REALISER	EXPLOITATION (E)			
	INVESTISSEMENT (E)			
RESULTATS CUMULES 2023 y compris RAR		478 539.97	116 868.25	-361 671.72

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2024-04-04 Vote des comptes de gestion : Budget Général

Les comptes administratifs 2023 sont présentés à l'assemblée. Le vote des conseillers est effectué sous la Présidence de Mme Françoise MAILLOT, Monsieur Didier SIMON se retire au moment des votes des comptes administratifs 2023.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, de celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion du **Budget général** dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2024-04-05 Vote des comptes de gestion : Budget annexe assainissement

Les comptes administratifs 2023 sont présentés à l'assemblée. Le vote des conseillers est effectué sous la Présidence de Mme Françoise MAILLOT, Monsieur Didier SIMON se retire au moment des votes des comptes administratifs 2023.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, de celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion du **Budget annexe assainissement** dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 12

2024-04-06 Vote des comptes de gestion : Budget annexe lotissement les Nauzelles

Les comptes administratifs 2023 sont présentés à l'assemblée. Le vote des conseillers est effectué sous la Présidence de Mme Françoise MAILLOT, Monsieur Didier SIMON se retire au moment des votes des comptes administratifs 2023.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, de celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion du **Budget annexe lotissement** dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Contre :0 Abstentions : 0 Pour : 12

2024-04-07 Affectation du résultat-Budget général

Budget général de la Commune

Le conseil municipal,

en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 49,

Après avoir approuvé le 10 avril 2024 le compte administratif pour **2023**,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice **2024**,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit:

a - Résultat de l'exercice 2023	+117 017.70
dont b – Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif	0,00
c - Résultats de l'exercice antérieur reporté	+404 498.26
d- Résultat à affecter = a + c	
(si d est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	+521 515.96
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e – Solde d'exécution cumulé d'investissement	-158 554.84
D001 si déficit	
R 001 si excédent	
f – Solde des restes à réaliser d'investissement	+35 358
Besoin de financement : e + f	123 196.84
AFFECTATION (2) = d	+521 515.96
Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	-123 196.84
Report en fonctionnement R002	+398 319.12

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2024-04-08 Affectation du résultat-Budget annexe assainissement

Budget annexe assainissement

Le conseil municipal,

en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 10 avril 2024 le compte administratif pour **2023**,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice **2024**,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit:

a - Résultat de l'exercice 2023	+15 653
dont b – Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif	0,00
c - Résultats de l'exercice antérieur reporté	+176 305.73
d- Résultat à affecter = a + c (si d est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	+191 958.73
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e – Solde d'exécution cumulé d'investissement	+18 358.54
D001 si déficit	
R 001 si excédent	
f – Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement : e + f	0
AFFECTATION (2) = d	+191 958.73
Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	0
Report en fonctionnement R002	+191 958.73

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2024-04-09 Affectation du résultat-Budget Lotissement les Nauzelles

Budget annexe Lotissement les Nauzelles

Le conseil municipal,

en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 10 avril 2024 le compte administratif pour **2023**,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice **2024**,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit:

a - Résultat de l'exercice 2023 dont b – Plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif	0,00
c - Résultats de l'exercice antérieur reporté	116 868.25
d- Résultat à affecter = a + c (si d est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e – Solde d'exécution cumulé d'investissement D001 si déficit R 001 si excédent	-478 539.97
f – Solde des restes à réaliser d'investissement	0
Besoin de financement : e + f	
AFFECTATION (2) = d	116 868.25
Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	
Report en fonctionnement R002	116 868.25

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2024-04-10 Vote des Budgets 2024

Le conseil municipal décide, après lecture article par article, d'adopter les budgets communaux **2024** tels qu'ils sont présentés en annexe de la présente délibération.

Budget principal de la Commune

Vote : Contre : 0 Absentions : 0 Pour : 13

Budget assainissement Vote : Contre : 0 Absentions : 0 Pour : 13

Budget lotissement "Les Nauzelles"

Vote : Contre : 0 Absentions : 0 Pour : 13

2024-04-11 Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrice et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Mr Le Maire propose de maintenir les taux comme suit

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636B *sexies* à 1636B *undecies* et 1639A du Code général des impôts

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

-taxe d'habitation : 5.38%

-taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.14%

-taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15.70 %

CHARGE Monsieur Le Maire

-de notifier cette décision aux services préfectoraux

-de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 13

2024-04-12 Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal son souhait d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de couvrir les besoins ponctuels de la commune résultant des décalages entre les sorties et les entrées des fonds de Château-Porcien.

Caractéristique de la ligne de trésorerie

Montant : 100 000 euros.

Durée : 12 mois.

Taux variable indexé : EURIBOR 3 mois (Floré à 0) + 0.90 %.

Taux d'intérêt plancher : marge.

Commission d'engagement : 0.20% du montant contracté.

Commission de non utilisation : néant.

Frais de dossier : néant.

Utilisable par tranches de 15 000 euros minimum.

Remboursement du capital in fine.

Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité.

Echéances fixées au 5 des mois concernés.

Périodicité : trimestrielle.

Mise à disposition des fonds : sur demande.

Intérêts calculés sur le nombre e jours réels d'utilisation

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 Euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + **0.90 %**.

Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20%

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M Didier SIMON, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour :13

2024-04-13 Durée des amortissements chapitre 204

M. le Maire expose que les communes de moins de 3500 habitants ont pour obligation d'amortir les opérations liées au chapitre 204- subventions d'investissements.

A compter de l'exercice 2024, ainsi que les travaux réalisés sur l'exercice 2023 - travaux d'enfouissement des télécoms et réseaux (FDEA)- seront amortis sur une durée de 20 ans, la commune dérogera à la règle des proratas temporis et conserve l'amortissement linéaire identique à la nomenclature M14.

M le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour :13

2024-04-14 Fongibilité des crédits

M. le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2022-11-01 du conseil municipal en date du 29 novembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donner tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour :13

2024-04-15 Régisseur maison des Pèlerins

Depuis le 12 septembre 2017, il a été institué une régie de recettes auprès du service administratif de la commune de Château-Porcien. Cette régie est installée à la Mairie, située place de l'hôtel de ville à Château-Porcien (08360). Elle fonctionne toute l'année et encaisse les produits issus du local pèlerin : 10 € par pèlerin par nuit.

Suite au départ de M. Pascal BALLAN, régisseur principal et de M. Alban VIRIOT, régisseur suppléant, remplacé en 2020 par Mme Béatrice SIMON épouse MERIEUX.

Il est nécessaire de procéder à la mise à jour de la délibération du 12 septembre 2017 et de nommer un nouveau régisseur principal.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la nomination des régisseurs suivants :

Mme Marie-Chantal CORNET, régisseur principal

M. Olivier Morette et Mme Béatrice MERIEUX, régisseurs suppléants

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour :13

2024-04-16 Restauration du tableau « Jésus et les docteurs »

Mr le Maire expose au conseil municipal le projet de restauration du tableau « Jésus et les docteurs » de l'Eglise Saint-Thibault.

Le devis n° GOREL Florence 2024-01 D205 ainsi que la méthodologie de restauration sont présentés pour un montant total TTC de 8292€.

Ces éléments ont été transmis à la DRAC et acceptés.

Le financement de cette restauration est subventionné de la manière suivante :

MONTANT HT	6910.00€
SUBVENTION DRAC	2303.33€
SUBVENTION ASSOCIATION GRIMALDI	2303.33€
COMMUNE	2303.33€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches pour entreprendre les travaux de restauration.

De solliciter les subventions que la Commune pourrait obtenir dans ce dossier.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Vote : Contre : 0 Abstentions :0 Pour : 13

2024-04-17 Vente d'un véhicule communal type Berlingo

La Commune détient un véhicule immatriculé 6973RT08 de marque CITROEN Berlingo très vétuste et ne répondant plus aux règles de sécurité imposées par le contrôle technique.

La société LB négoce auto n° SIRET 49423595500049, dirigée par Mr Bernard LANAILLE propose de le racheter pour la somme de 200 €.

Par conséquent, M. le Maire sollicite le Conseil afin de pouvoir vendre ce véhicule.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à vendre et à signer tous les documents afférents à la vente du véhicule CITROEN Berlingo.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour :13

Questions et infos diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50

Procès-Verbal - Séance du 17 mai 2024

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle du Conseil Municipal en mairie

[Le 17 mai 2024 à 20h00.](#)

Ordre du jour

Procès-Verbal de la Séance du 10 avril 2024

Transfert de compétence de l'éclairage public à la FDEA

Recrutement accroissement temporaire d'activité Service technique

Contrat agent entretien espaces verts

Installation d'une borne électrique

Subventions aux associations

Installation de M. Cédric FLEITER au sein des commissions municipales

Achat des parcelles AB 220 et 221- M DEVIE Patrick

Jurés d'assises – tirage au sort

Questions et infos diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie le 17 mai 2024 à 20h00, sous la Présidence de Monsieur SIMON Didier, Maire de la Commune.

Présents : M. Didier SIMON, Mme Marie-Chantal CORNET, M. Ghislain BRIQUET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, M. Laurent PERONNET, Mme Nelly MARCHAND, Mme Françoise MAILLOT, M. Cédric FLEITER, Mme Céline ARTICLAUT, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés :M. Patrick PERESSON, Mme Ariane SAULNIER donne pouvoir Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Sophie HEDOUIN donne pouvoir à M Didier SIMON, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à M Jean-Pierre COUTTIN

Secrétaire de séance : M Ghislain BRIQUET

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le tirage au sort de jurés d'assises ainsi que le retrait du point à l'ordre du jour concernant l'achat de la parcelle appartenant à Mr DELAFAITE.

Le Procès-Verbal de la séance du 10 avril 2024 a été voté à l'unanimité

Le 17 mai 2024 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 13 mai 2024.

2024-05-01 Transfert de compétence de l'éclairage public à la FDEA

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA) peut exercer, conformément à l'article 2.3 de ses statuts, la compétence optionnelle éclairage public pour le compte de ses communes adhérentes qui en font la demande.

"La FDEA exerce en lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence suivante :

- Maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public et notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses et réalisation de toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et notamment les diagnostics de performance énergétique et la collecte des certificats d'énergies.
- Maintenance, exploitation et fonctionnement des installations d'éclairage public comprenant l'entretien préventif et curatif (...).

La notion d'installation d'éclairage public s'entend notamment des installations permettant l'éclairage de la voirie et des espaces publics."

Dans le cadre de ce transfert de compétence, le génie civil en travaux neufs ainsi que les installations d'éclairage restent la propriété de la commune.

Le Maire rappelle toutefois que dans le cadre de ce transfert, les biens meubles et immeubles utilisés seront de plein droit mis à la disposition de la collectivité bénéficiaire.

Par ailleurs, le Maire présente au Conseil Municipal le règlement qui régira les conditions d'application de ladite compétence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L1321-2 et L5212-16;

Vu l'arrêté préfectoral approuvant les statuts de la FDEA et l'arrêté modificatif du 19 septembre 2016.

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de transférer à la FDEA la compétence optionnelle Eclairage public ;
- d'inscrire, chaque année, les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat au Maire pour régler les sommes dues à la FDEA.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2024-05-02 Recrutement Accroissement temporaire d'activité - Service technique

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de recruter un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1° de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les modalités de recrutement seraient les suivantes :

Rémunération : smic brut horaire : 11.65 €,

Durée du temps de travail : 35h/semaine avec possibilité d'heure supplémentaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'adopter la proposition du Maire,

D'inscrire au budget les crédits correspondants,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette décision.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2024-05-03 Contrat agent d'entretien des espaces verts

Le contrat de M. WEISS Mathieu est établi avec une durée hebdomadaire de temps de travail de 21 heures. Il bénéficiait d'un contrat de 14 heures sur une autre commune qui ne renouvelle pas ce dernier.

Au vu de la charge de travail au niveau des espaces verts et des congés annuels à prendre prochainement par les agents communaux, il est proposé d'augmenter son temps de travail et de le passer à 35h00 pour la durée restant à courir de son contrat.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2024-05-04 Installation de deux bornes électriques

M. le Maire propose au conseil municipal l'installation de deux bornes électriques sur le parking de la mairie et soumet le devis de l'entreprise PS'elec pour un montant de 11 153.27€TTC ainsi que le détail de la prestation.

Cette prestation est effectuée par l'entreprise YESSS Electrique REIMS, 1 avenue Benoit Frachon 51000 REIMS qui prendra en charge la maintenance, la fourniture ainsi que les modalités liées aux transactions financières (ex : règlements des charges électriques) selon le business plan ci-dessous :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Synthèse d'exploitation	N+0	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10
CAPEX	9 472,19 €					- €	- €	- €	- €	- €	- €
OPEX	3 739,07 €	3 739,07 €	3 739,07 €	3 739,07 €	3 739,07 €	5 341,52 €	5 875,68 €	6 169,46 €	6 477,93 €	6 801,83 €	7 141,92 €
détail de la consommation	15 234 kWh	15 234 kWh	15 234 kWh	15 234 kWh	15 234 kWh	21 762 kWh	23 939 kWh	25 136 kWh	26 392 kWh	27 712 kWh	29 098 kWh
CA	6 607,50 €	6 607,50 €	6 607,50 €	6 607,50 €	6 607,50 €	9 439,29 €	10 383,22 €	10 902,38 €	11 447,49 €	12 019,87 €	12 620,86 €
Taux d'utilisation	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	7,00%	10,00%	11,00%	11,55%	12,13%	12,73%	13,37%
Ammortissement	- 6 603,76 €	- 3 735,32 €	- 866,89 €	2 001,54 €	4 869,98 €	8 967,74 €	13 475,28 €	18 208,19 €	23 177,75 €	28 395,79 €	33 874,74 €

N°	Désignation	Qté	PU HT	TVA	Total HT
1	Borne				4 288,75 €
1.1	Witty IP54 22kw 2VE RFID OCPP	1 u	3 079,70 €	20 %	3 079,70 €
1.2	Pied de fixation pour XEV6xx	1 u	629,05 €	20 %	629,05 €
1.3	Forfait programmation + mise en service	1 u	580,00 €	20 %	580,00 €
2	Protections TGBT				1 805,23 €
2.1	Coffret de distribution 2 rangées 26m	1 u	42,90 €	20 %	42,90 €
2.2	Disjoncteur 3p+n 10kA C40A	2 u	115,05 €	20 %	230,10 €
2.3	Interrupteur différentiel 3p+N40A 30mA B hfg	2 u	693,87 €	20 %	1 387,74 €
2.4	BE 230-415V AC	2 u	60,26 €	20 %	120,52 €
2.5	Disjoncteur 1p+n 6kA C-2A	1 u	23,97 €	20 %	23,97 €
3	Cables, tubes et Fourreaux				886,00 €
3.1	R2v 5g10	60 m	7,40 €	20 %	444,00 €
3.2	FTP6 2x4P	30 m	2,14 €	20 %	64,20 €
3.3	Connect RJ 45 BLINDE CAT 6	4 u	7,56 €	20 %	30,24 €
3.4	H07 Vk 10 Noir	3 m	1,86 €	20 %	5,58 €
3.5	H07 Vk 10 Bleu	3 m	1,86 €	20 %	5,58 €
3.6	Fouet N Bleu	1 u	6,81 €	20 %	6,81 €

N°	Désignation	Qté	PU HT	TVA	Total HT
3.7	Fouet N Bleu	1 u	6,81 €	20 %	6,81 €
3.8	ICTA gris Ø20	20 m	1,89 €	20 %	37,80 €
3.9	Fourreau en gaine TPC Ø50	1 u	32,53 €	20 %	32,53 €
3.10	Fourreau en gaine TPC Ø63	1 u	42,05 €	20 %	42,05 €
3.11	Tube PVC gris D32	30 m	2,23 €	20 %	66,90 €
3.12	Colliers de fixation avec cheville fileté	100 u	0,86 €	20 %	86,00 €
3.13	Mousse PU expansive résistante au feu	1 u	57,50 €	20 %	57,50 €
4	Réalisation				1 600,00 €
4.1	Passage des câbles alimentation borne dans sous sol et vide sanitaire. (Percement et rebouchage)	16 hr	40,00 €	20 %	640,00 €
4.2	Passage des câbles RJ45 dans sous sol + bureaux. (Percement et rebouchage)	8 hr	40,00 €	20 %	320,00 €
4.3	Réalisation d'une tranchée extérieur et passage du fourreau dans support béton + (Carottage)	6 hr	40,00 €	20 %	240,00 €
4.4	Pose du coffret dans TGBT + raccordement	10 hr	40,00 €	20 %	400,00 €
5	Baie Informatique				714,41 €
5.1	Coffret 12U 450mm	1 u	250,26 €	20 %	250,26 €
5.2	Panneau 24 ports vide	2 u	28,14 €	20 %	56,28 €
5.3	Plateau noir profondeur 300mm	1 u	34,50 €	20 %	34,50 €
5.4	Kit vis x20 + rondelle	1 u	16,80 €	20 %	16,80 €
5.5	Bandeau alimentation baie	1 u	36,57 €	20 %	36,57 €
5.6	Main d'œuvre et réalisations (montage + fixation de la baie) (mise en place des bandeaux + cordons de brassage)	8 hr	40,00 €	20 %	320,00 €

Total HT	9 294,39 €
TVA à 20 %	1 858,88 €
Total TTC	11 153,27 €

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2024-05-05 Subventions aux associations

M. le Maire expose les demandes des associations.

Associations	Voté en 2023 (en €)	2024 (en €)
Souvenirs français	155	155
ACPG	300	350
La Gaule Porcienne	0	
Castel Porcien Pé- tanque	300	300
ATSP	600	600
Tarot	200	En attente du bilan
Fêtes et Loisirs	13 000	En attente du bilan
Local club	1800	1500
OMSL	3245	
Canoé Kayak	400	400
FC Porcien	2000	2000
3ème âge	0	
Familles rurales	1000	1000
ADMR	400	400
APEJD	800	En attente du bilan
Don du Sang	0	
Restos du Cœur	250	300
Croix Rouge	250	250
Onocourlancy	0	/
Collège	300	300
TOTAL	25000	

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal reporte le vote de la proposition des subventions suivant le tableau ci-dessus dans l'attente de la présentation définitive de l'avis de la commission Jeunesse – Associations.

2024-05-06 Installation de M. Cédric FLEITER au sein des commissions municipales

Suite à l'installation de Monsieur Cédric FLEITER, il convient qu'il intègre les commissions communales de son choix.

Il a émis le souhait de participer aux commissions suivantes : commission Services Généraux / commission Jeunesse - Associations.

Par conséquent, les commissions sont les suivantes :

Commission Finances : Adjoint : Mme Marie-Chantal CORNET

Membres : M. Ghislain BRIQUET – M. Patrick PERESSON – Mme Françoise MAILLOT

Commission Economie locale – Développement économique M. Didier SIMON

Membres : Mme Sophie HEDOUIN – Mme Françoise MAILLOT - Mme Nelly MARCHAND

Commission Cadre de Vie : Adjoint : Mme Marie-Chantal CORNET

Personnes âgées – Personnes sensibles – Services à la personne - Repas des Aînés – Colis de Fin d'année – Club des Anciens :

Membres : Mme Monique POURU – Mme Nadine BOJANEK – M. Jean-Pierre COUTTIN

Commission Services généraux : Adjoint : Mme Marie-Chantal CORNET

Fleurissement – Propreté – Voirie – Maintenance Bâtiments et Entretien Espaces verts – Maison des Pèlerins

Membres : M. Ghislain BRIQUET - M. Laurent PERONNET - Mme Monique POURU – Mme Françoise MAILLOT
– M. Jean-Pierre COUTTIN – M. Cédric FLEITER

Commission d'Appels d'offres et Travaux neufs :

Adjoint : M. Ghislain BRIQUET

Membres : Mme Marie-Chantal CORNET – M. Patrick PERESSON – Mme Françoise MAILLOT – Mme Nelly MARCHAND

Commission Cérémonies : Commémorations – Protocole – Relations avec les officiels

Conseiller : Mme Céline ARTICLAUT

Membres : Mme Ariane SAULNIER – Mme Monique POURU – Mme Nadine BOJANEK – Mme Françoise MAILLOT

Commission Sapeurs-Pompiers – Défenses Incendie : Adjoint : M. Ghislain BRIQUET

Membre : M. Didier SIMON – M. Jean-Pierre COUTTIN – M. Jean-Luc LEGROUX

Commission Communication : Site internet – Site Facebook – Bulletin municipal – Culture - Tourisme

Conseiller délégué : Mme Ariane SAULNIER

Membres : Mme Céline ARTICLAUT – Mme Sophie HEDOUIN - M. Laurent PERONNET – M. Jean-Pierre COUTTIN

Commission Jeunesse – Associations - OMSL : Adjoint : M. Ghislain BRIQUET

Membres : Mme Céline ARTICLAUT – Mme Ariane SAULNIER – Mme Sophie HEDOUIN – Mme Monique POURU – Mme Françoise MAILLOT - M. Cédric FLEITER

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2024-05-07 Achat des parcelles AB 220 et AB 221- M DEVIE Patrick

Monsieur le Maire, ou son adjoint, est autorisé à l'unanimité à signer tous actes et pièces quelconques entraînant l'achat, au prix de mille quatre cent euros (1400 €), des parcelles cadastrées AB 220 et AB 221 appartenant à M Patrick DEVIE

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 14

2024-05-08 Jurés d'Assises 2024 – Tirage au sort

La liste des jurés d'assises est élaborée chaque année. L'arrêté préfectoral relatif à la formation du jury d'assises définit le nombre des jurés, réparti proportionnellement au tableau officiel de la population. Château-Porcien ayant une population supérieure à 1300 habitants, elle doit désigner 1 juré.

A partir de la liste électorale est tiré un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. Doivent être retenues les personnes qui auront au moins 23 ans.

3 noms sont tirés au sort : M NICAISE Patrick – 1 Allée du Main Dieu - 08360 CHATEAU-PORCIEN

M HERVIEU Benjamin – 2 Allée des Potagers - 08360 CHATEAU-PORCIEN

M CARBONNEAUX Christian – 15 Chemin des Vignes - 08360 CHATEAU-PORCIEN

Questions et infos diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Le Maire, ses employés, ses adjoints et conseillers municipaux vous souhaitent à tous de bonnes vacances . Vous trouverez ci-joint le programme de la fête patronale. Profitez-bien !

Pour veiller au bon déroulement de la fête, Annelise Marchand entourée de tous les membres de fêtes et loisirs ci après Gilles, Chantal, Dominique, Sébastien, Véronique, Monique, Olivier, Laurent, Pascal, Carine, Mickaël, Madeleine et Daniel seront bien sûr présents.

BONNE FÊTE A TOUS.

PRIFITEZ BIEN DES NOMBREUSES ATTRACTIONS FORAINES POUR PETITS ET GRANDS.
UNE PETITE SOIF, PASSEZ DONC FAIRE UN PETIT TOUR A LA BUVETTE .

Cette année exceptionnellement, le manège enfantin le BAWBI ne sera pas présent il est retenu ailleurs pour le 14 juillet mais d'autres attractions sont prévues en remplacement.



REMERCIEMENTS

La présidente de l'association fêtes et loisirs remercie chaleureusement toute son équipe qui répond toujours présente à chaque manifestation et souhaite la bienvenue à Carine Malvy et Mickaël Gascoin qui viennent de nous rejoindre. Merci également aux deux personnes qui ont démissionné et qui malgré tout sont toujours au sein de l'équipe.

N'oublions pas nos membres honoraires pour leur forte participation dès que le besoin s'en fait sentir.

Et pour finir merci à la municipalité et aux agents communaux pour l'aide apportée tout au long de l'année ainsi qu'à l'intercom pour le prêt de la salle des sports .

VENDREDI 12 JUILLET:

* 22H00 RETRAITE AUX FLAMBEAUX avec la participation des sapeurs pompiers et de la fanfare de Bourgogne Fresne

Rassemblement parking de la MAIRIE et départ vers 22h15
Distribution de jolis lampions et torches fluos aux enfants présents

* 22H00 à 1h00 bal avec l'orchestre ANTHRACITE

SAMEDI 13 JUILLET:

* 13h30: castel pétanque organise un concours de pétanque au boudrome route de pargny l'inscription sera de 5€ par personne



CHÂTEAU PORCIEN

FÊTE PATRONALE 12.13.14.15 JUILLET 2024



NOMBREUSES ATTRACTIONS FORAINES

SAMEDI 13 JUILLET

* 22h 00 à 2h00 grand bal avec l'orchestre PARADISE

MINUIT FEU D'ARTIFICE offert par la municipalité tiré par EURO BENGAL de l'endroit habituel

DI MANCHE 14 JUILLET:

* 10h30 cérémonie au monument aux morts

* de 15h15 à 17h45 grand spectacle de TWIRLING DANCE
Par une compagnie Belge
30 artistes et 300 costumes

* 18h00 à 22h00: Bal continu avec ANTHRACITE

LUNDI 15 JUILLET

* 13h30: concours de BOULES EN BOIS OUVERT à tout le monde aux promenades.
L'inscription sera de 5€ par personne. Récompenses à tous

* 19h00: repas champêtre toujours dans la convivialité et la bonne humeur
Nous aurons le plaisir d'offrir l'apéritif à tous les participants

* 19h00 à 23h30 : Bal en continu animé par AYMERIC TISSIER

* 23h00: EMBRASEMENT DU CASTEL ET SA TRADITIONNELLE FARANDOLE

ENEZ NOMBREUX